EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du	:	**28 novembre 2019**
Présidence	:	**M. Michele Mossi**
Objet	:	**Préavis n° 2019/18** – Reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset – Demande de crédit d'étude

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/18,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

a) d'approuver le crédit d'étude pour la reconstruction du bâtiment de la place des sports du Croset ;

b) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 460'000.- (quatre cent soixante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 355 « Autres bâtiments » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte 355.5030.230 « Croset – reconstruction du bâtiment de la place des sports CE ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Ainsi délibéré en séance du 28 novembre 2019.

Le Président

Michele Mossi

CONSEIL COMMUNAL ECUBLENS CANTON VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire suppléante

Gaëlle Weissert